

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16^e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : Janvier – Février - Mars

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel de la Commission	6 316,02 \$
Total	6 316,02 \$